

Compte-rendu de la quatrième réunion de travail du GT Bâtiments dans le cadre de la Conférence des parties (COP) régionale en région Auvergne-Rhône-Alpes **Mardi 11 juin 2024 – 9h00-11h30**

La réunion s'est tenue en visio conférence. Elle a réuni près de 70 personnes représentant différentes institutions (collectivités, entreprises, représentants associatifs et institutionnels).

Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé les collectivités à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP territoriales visent à renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales, en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique.

Objectifs de la réunion

Lors de cette quatrième réunion sectorielle, les défis et actions définis pour le secteur « Bâtiments » ont été présentés aux participants, accompagnés d'un focus sur quelques actions phares. Les objectifs de cette dernière réunion étaient multiples :

- Revenir sur les temps forts de la COP régionale : de la large collecte et remontée d'informations par les diverses parties prenantes au travail de priorisation pour accélérer la mise en œuvre de la feuille de route ;
- Donner de la visibilité sur la manière dont les travaux ont été réalisés : mettre en perspective avec les travaux SGPE et présenter le projet de structuration de la feuille de route
- Partager les actions prioritaires identifiées par les groupes de travail et recueillir les retours des participants sur les actions via des temps participatifs (adhésions, réticences, autres questionnements) ;
- Projeter vers la suite des travaux : la COP de restitution de l'automne 2024, les futurs chantiers prioritaires, et les prochaines COPs.

Défis et actions sectoriels : présentation et échanges

Les actions définies tout au long des travaux de la COP viennent répondre à un défi défini pour chaque secteur. Ces défis et actions ont été présentés et les participants ont été sollicités pour évaluer :

- À quel point ils soutenaient la mise en avant des actions des différents défis et actions dans la feuille de route régionale ;
- Quelles sont les 3 actions qu'ils souhaiteraient suivre à court terme.

La liste des défis et actions présentées ainsi que les réponses à ces questions évaluatives sont présentées en annexe 1.

Des échanges sous forme de questions – réponses ont également eu lieu sur ces défis et actions. Les éléments clefs sont retranscrits en annexe 2.

Échanges sur la démarche COP régionale et la suite des travaux

Dans une démarche d'amélioration continue, les participants ont été interrogés sur :

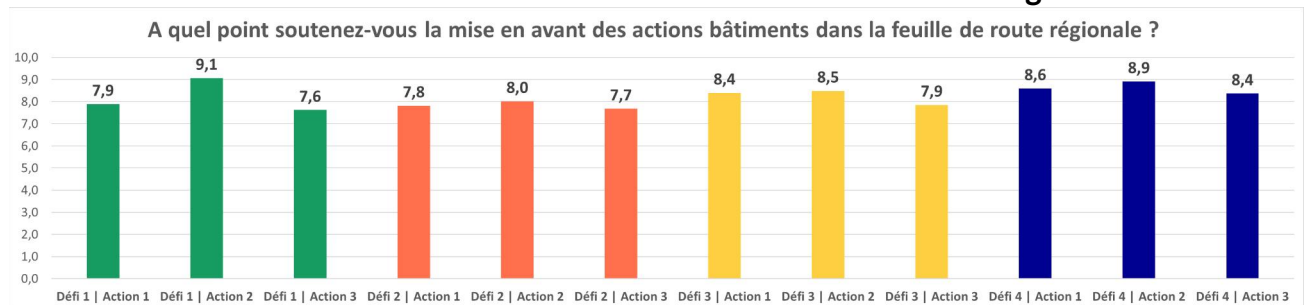
- Les points forts identifiés de la COP actuelle ;
- Les autres défis ou actions qui seraient intéressants à traiter lors des prochaines COP annuelles ;
- Des idées pour aller plus loin ou faire mieux lors des prochaines COP.

Les réponses à ces questions sont détaillées en annexe 3.

Le présent document, en complément du support de présentation et du replay, sont disponibles en ligne sur le [site de la COP](#).

Annexe 1 : Résultats des sondages sur les défis et actions

Question transversale sur les actions de chaque défi : à quel point soutenez-vous la mise en avant des actions des différents défis dans la feuille de route régionale ?



Défi 1 : Encourager la sobriété, accélérer la rénovation thermique performante des logements en région Auvergne-Rhône-Alpes et remplacer les chaudières au fioul et au gaz, pour atteindre 80.000 logements rénovés par an et réduire de 15% les consommations énergétiques du parc de logements d'ici 2030 ;

- *Action 1 :* Aider les usagers des logements à adopter les bons comportements (d'usage énergétique) ;
- *Action 2 :* Accompagner techniquement et financièrement la rénovation thermique des logements ;
- *Action 3 :* Mettre en place et valoriser les retours d'expérience.

Défi 2 : Encourager la sobriété, accélérer la rénovation thermique du parc tertiaire et remplacer les chaudières au fioul et au gaz pour réduire de 30 % les consommations énergétiques du parc tertiaire en 2030 ;

- *Action 1 :* Promouvoir l'optimisation des surfaces tertiaires ;
- *Action 2 :* Poursuivre l'accompagnement financier ;
- *Action 3 :* Poursuivre l'animation de réseaux d'accompagnateurs.

Défi 3 : Construire et rénover avec exemplarité ;

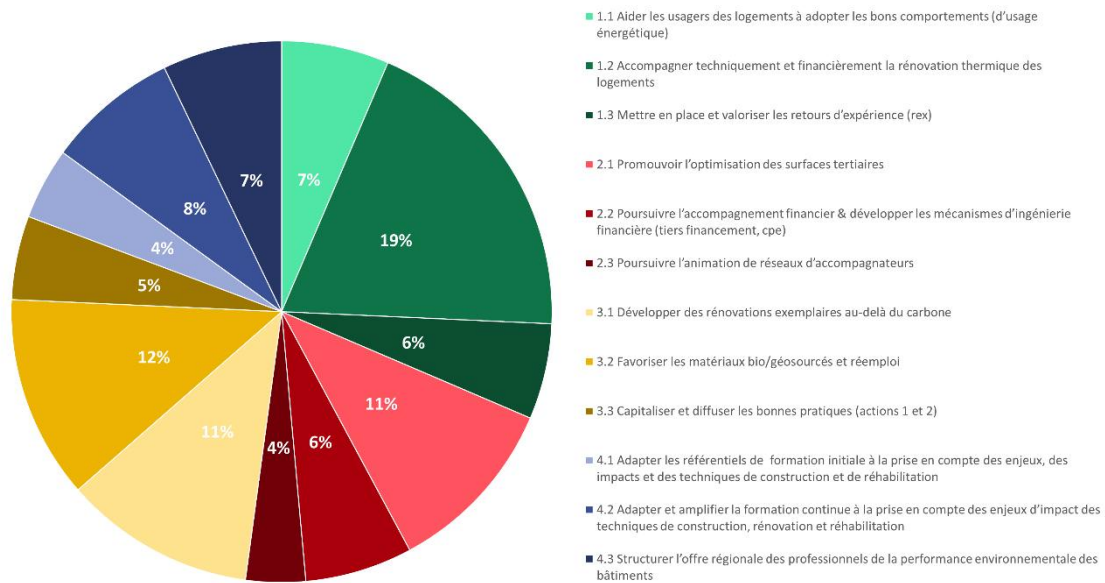
- *Action 1 :* Développer des rénovations exemplaires au-delà du carbone ;
- *Action 2 :* Favoriser les matériaux bio/géosourcés et réemploi ;
- *Action 3 :* Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques.

Défi 4 : Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation en région Auvergne-Rhône-Alpes et accompagner la structuration de la filière.

- *Action 1 :* Adapter les référentiels de formation initiale à la prise en compte des enjeux, des impacts et des techniques de construction et de réhabilitation ;
- *Action 2 :* Adapter et amplifier la formation continue à la prise en compte des enjeux d'impact des techniques de construction, rénovation et réhabilitation ;
- *Action 3 :* Structurer l'offre régionale des professionnels de la performance environnementale des bâtiments.

Question transversale : quelles sont les 3 actions que vous aimeriez suivre à court terme ?

Quelles sont les 3 actions que vous aimeriez suivre à court terme ?



Les actions les plus plébiscitées sont les actions :

- Défi 1 | Action 2 : Accompagner techniquement et financièrement la rénovation thermique des logements
- Défi 2 | Action 1 : promouvoir l'optimisation des surfaces tertiaires
- Défi 3 | Action 1 : Développer des rénovations exemplaires au-delà du carbone
- Défi 3 | Action 2 : Favoriser les matériaux bio / géosourcés et réemploi

Annexe 2 : questions - réponses

Question	Réponse
<p>Serait-il possible d'aborder l'isolation dans le cadre du premier défi ?</p>	<p>Il n'est pas forcément recommandé lancer sur des travaux d'isolation en première approche. Il convient d'abord d'analyser le bâtiment, puis de mobiliser les différents leviers pour réduire la consommation : sobriété, pilotage des installations, et enfin, les travaux d'isolation. Bien que les travaux d'isolation soient nécessaires pour atteindre un niveau de réduction pertinent, les autres leviers sont également complémentaires.</p>
<p>Est-ce que la suppression du chauffage électrique par effet Joule a été prise en considération ou discutée ?</p>	<p>Ce point n'a pas été identifié comme une priorité et n'a donc pas été inclus dans les travaux de cette COP. Cependant, cette remarque pertinente sera prise en compte dans la feuille de route finale.</p>
<p>Serait-il envisageable d'intégrer le terme "sobriété" dans l'action 1 relative au secteur tertiaire ?</p>	<p>Des contributions ont été faites à ce sujet, même si elles ne sont pas nécessairement reflétées dans les titres des actions. Traiter des bâtiments patrimoniaux est un défi bien identifié, et des actions seront menées en collaboration avec la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles).</p>
<p>Les particularités du bâti ancien ont-elles été prises en compte lors de la conception de ces défis ?</p>	<p>Effectivement, ce sujet a été intégré dans les travaux de la COP. Une action spécifique sera dédiée à l'identification des filières biosourcées mobilisables pour la construction.</p>
<p>Les questions de référencement et de recherche ont-elles été abordées dans le contexte de l'évolution des règles professionnelles (notamment concernant les matériaux géosourcés) ?</p>	<p>Le projet FARE (Former les Acteurs de la Rénovation Énergétique) consiste à élaborer des référentiels de formation continue pour différents corps de métier, puis à organiser des sessions de formation pour former 150 000 professionnels d'ici</p>

	2030. Ce projet est financé dans le cadre de France 2030 et sera mis en avant dans le défi sur la formation des acteurs de la construction.
Est-il prévu de favoriser l'utilisation de matériaux locaux ?	Le démarrage de cette action est récent, et doit être coordonné avec le niveau national. De nombreuses initiatives existent déjà, et du matériel pédagogique est disponible pour accompagner les acteurs de la filière. Un travail est mené également avec les fédérations professionnelles du bâtiment pour aller encore plus loin. Le projet FARE, mentionné précédemment, contribuera à la construction de référentiels de formation.
Des initiatives sont-elles en cours en Auvergne-Rhône-Alpes concernant le référencement des formations au Répertoire national des certifications professionnelles (projet FARE, Former les Acteurs de la Rénovation Énergétique) ?	La filière des matériaux géosourcés est en développement dans la région, avec plusieurs plateformes en cours de structuration. Un effort est entrepris pour mobiliser la maîtrise d'ouvrage et soutenir cette évolution.
En ce qui concerne la formation, ne serait-il pas pertinent d'envisager également le financement des formations continues ?	L'intégration de la sensibilisation à la sobriété au moment de la prise en main des logements après travaux est un point à considérer. Une rémunération correspondante sera peut-être abordée pour accentuer cette sensibilisation.
La structuration des acteurs de la rénovation en une filière de "rénovation globale" (par exemple, le projet DOREMI) ne devrait-elle pas être encouragée ?	En effet, il est important d'inculquer aux particuliers des éléments de compréhension et de fonctionnement de la sobriété lors des échanges, notamment au moment de la prise en main du logement après les travaux.
Quelles mesures sont prévues pour soutenir la structuration de la filière du réemploi ?	L'idée d'une sensibilisation accrue avec les professionnels de l'accompagnement est prévue.

Existe-t-il des pistes de formation destinées aux élus et aux maîtres d'ouvrage ?	À ce stade, la maîtrise d'ouvrage n'a pas été pleinement mobilisée mais des efforts sont entrepris pour ce faire.
Au-delà de l'acquisition de compétences, des actions visant à renforcer la filière de la rénovation pour répondre à la demande croissante sont-elles prévues ?	Ce sujet fait partie des réflexions en cours avec les fédérations professionnelles
N'est-il pas essentiel d'établir une connexion avec les compteurs communicants (Enedis, GRDF, etc.) pour évaluer l'efficacité des mesures prises ?	La sensibilisation des particuliers et des propriétaires de bâtiments tertiaires passe par la capacité à suivre ses consommations et à pouvoir agir dessus. Les compteurs communicants sont des outils efficaces et utiles.
Les ressources des Établissements publics de coopération foncière et rurale (ECFR) ne devrait-elle pas être augmentées afin de sensibiliser davantage les ménages ?	Cette sensibilisation pourra être renforcée en envisageant une rémunération correspondante.
Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat devrait-il également promouvoir la sobriété ?	Ce point n'est pas à l'ordre du jour, mais il est crucial d'inculquer aux particuliers une compréhension approfondie de la sobriété lors des échanges, notamment au moment de la prise en main du logement après les travaux.
L'accompagnement des petites entreprises du secteur tertiaire dans le domaine de la rénovation est un enjeu crucial et actuellement insuffisant.	Ce sujet est en cours d'expérimentation avec quelques opérateurs en collaboration et l'ADEME. Des discussions sont en cours pour élaborer un programme à l'horizon 2025.
Qu'en est-il des montages financiers et des garanties de performance pour les petits projets ?	Les petits projets sont souvent difficiles à équilibrer financièrement et présentent un temps de retour plus long. D'autres leviers que les travaux lourds doivent être explorés.

<p>La facilité d'accès au dispositif, anciennement SPPEH (service public de la performance énergétique de l'habitat) et désormais SPRH (service public de la rénovation de l'habitat), est essentielle pour établir un véritable service public de l'habitat. Cela implique une stabilité du dispositif, des financements et une implication accrue des EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) et des départements.</p>	<p>La remarque a été bien prise en compte.</p>
<p>L'objectif de réduction de 30 % correspond-il au même objectif que celui du décret tertiaire, avec une référence entre 2010 et 2019 ?</p>	<p>Pour rappel, le décret tertiaire exige une réduction de 40 % d'ici 2030 par rapport à une référence entre 2010 et 2019 pour les bâtiments assujettis de plus de 1000 m². Le principe de 30 % a été retenu pour tous les bâtiments tertiaires, quelle que soit leur taille. Un effort sera fait pour retenir les mêmes années de référence que le décret tertiaire pour garantir la cohérence</p>
<p>Les mécanismes de financement des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ou des économies de flux sont complexes et peu durables. Ils devraient être inscrits de manière pérenne pour accompagner les collectivités au-delà des programmes CEE.</p>	<p>La remarque a été bien prise en compte.</p>
<p>La méconnaissance des consommations « normales » d'un logement ou d'autres éléments est un aspect à prendre en compte. De nombreuses personnes ne s'inquiètent pas de leurs consommations car elles ne connaissant pas les moyennes de consommation.</p>	<p>En effet, des outils tels que le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) permettent d'estimer la consommation moyenne d'un logement en fonction de son niveau de performance (de A à G).</p>
<p>Quels contrôles sont prévus pour assurer le respect du décret tertiaire ?</p>	<p>Il est prévu d'envoyer des lettres de relance aux assujettis en début d'année 2024 et de suivre les plus gros consommateurs.</p>

<p>Sur le terrain, peu d'entreprises sont formées ou sensibles à la question du réemploi. Par exemple, lors d'un dernier appel d'offres pour la construction d'un bâtiment tertiaire de 600 m², 8 lots exigeaient du réemploi, mais aucune entreprise n'a répondu à cette demande.</p>	<p>Des actions doivent et vont être menées en ce sens pour développer cette filière car le bâtiment reste un secteur séculaire où les pratiques évoluent lentement.</p>
<p>Serait-il envisageable de mettre en avant les Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) dans les projets pilotes des acteurs impliqués ou au moins parmi les contributeurs ?</p>	<p>Les Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) jouent souvent un rôle de conseil auprès des collectivités. Des formations et des webinaires sur l'utilisation des filières biosourcées sont en cours, avec l'objectif de développer un conseil public à la maîtrise d'ouvrage sur ce sujet via les réseaux de conseillers du tertiaire public</p>
<p>Que signifie la "prime à l'intensité sociale" ?</p>	<p>Ce terme désigne l'idée d'instaurer un indicateur pour valoriser l'utilité sociale liée aux circuits courts et au réemploi dans les chantiers de construction et de rénovation est pertinente. Il convient de réfléchir à la manière de rédiger les cahiers des charges pour intégrer cette dimension</p>
<p>Le sujet des chartes est complexe, car elles sont souvent rédigées de manière "maximaliste". Ne serait-il pas plus logique qu'elles évoluent progressivement, avec une obligation de retour d'expérience constructif (plutôt que directif) pour toutes les parties prenantes ?</p>	<p>Chaque maître d'ouvrage évaluera cette proposition en fonction des travaux à entreprendre à son niveau. L'ambition doit être forte, tout en restant atteignable</p>
<p>Les chambres d'agriculture ne devraient-elles pas être impliquées du fait qu'elles pourraient structurer la filière locale pour la production de solutions locales (par exemple, le chanvre, peu présent actuellement en Auvergne-Rhône-Alpes, mais qui pourrait se développer) ?</p>	<p>Il s'agit d'un sujet partagé avec le secteur de l'agriculture, où il est essentiel de gérer au mieux les conflits d'usage liés à la ressource. Ce point sera approfondi dans un prochain travail.</p>

<p>Il existe encore de nombreux obstacles juridiques et assurantiels à l'utilisation du réemploi et des matériaux formulés sur place dans la rénovation. Comment comptez-vous faire évoluer cette situation ?</p>	<p>La question des évolutions réglementaires dans la construction est cruciale pour l'ensemble des filières identifiées. Les différentes évolutions réglementaires liées aux usages et techniques utilisés dans le secteur sont suivies de près pour aider à promouvoir les procédures et démarches d'avis techniques.</p>
<p>Pourquoi l'auto-rénovation accompagnée ne semble-t-elle pas être considérée comme un levier de massification pour les particuliers ?</p>	<p>Bien que ce levier n'ait pas été retenu dans les travaux de cette première COP, il demeure important et sera mobilisé. De nombreuses contributions libres ont été apportées à ce sujet dans la feuille de route et les annexes des actions. Il est prévu d'approfondir ce point lors des prochains travaux, car il suscite un grand intérêt.</p>
<p>Comment le développement des matériaux peut-il être soutenu ? Dans la Drôme, de nombreuses associations travaillent sur ce concept avec des bénévoles mais manquent de moyens financiers.</p>	<p>Un travail de cartographie va être entrepris pour recenser l'ensemble des initiatives en place et faciliter leur identification. Il est également essentiel que les collectivités participent à ce partage, car elles peuvent contribuer à faire connaître les différentes initiatives sur leur territoire</p>
<p>Pourquoi le terme "énergies renouvelables" n'apparaît-il pas ? Le bâtiment est un consommateur, mais peut aussi devenir producteur (par exemple, avec l'obligation d'installer des panneaux solaires en toiture ou de se raccorder aux réseaux de chaleur). Cette approche est-elle intégrée dans les réflexions de la COP ?</p>	<p>Bien que ce sujet soit bien identifié, il a été convenu de le traiter dans le cadre du groupe de travail 'Énergie et déchets' de la COP.</p>
<p>Étant donné les acteurs impliqués, cette action semble davantage adaptée au bâti construit après 1950. Qu'en est-il de l'organisation d'une filière pour le bâti construit avant 1950 ?</p>	<p>Ce point sera abordé dans le cadre des actions en cours concernant la rénovation du bâti ancien, en collaboration avec la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles).</p>

<p>Au-delà de la montée en compétences, quelles mesures sont prévues pour renforcer la filière qui peine à recruter face à la demande sur certains territoires ?</p>	<p>Des efforts sont déployés pour éviter la perte d'emplois et faciliter la transition vers le secteur de la rénovation, compte tenu du ralentissement actuel dans la construction neuve. Il est également essentiel que les fédérations travaillent à revaloriser l'image de ces métiers. La dimension écologique constitue un enjeu porteur, qui doit bénéficier à la valorisation de ces professions. La COP œuvre en ce sens pour promouvoir ces métiers auprès des jeunes génération.</p>
<p>Je vous remercie d'inclure France Travail dans les initiatives de promotion des métiers liés à la rénovation énergétique. Ce travail est mené en partenariat avec les branches professionnelles.</p>	<p>La remarque a été bien prise en compte.</p>
<p>Pour résoudre les problèmes de recrutement, il serait utile d'informer les employeurs en difficulté sur les possibilités de l'apprentissage et de l'alternance. Ces modalités de formation peuvent constituer une solution, avant d'intégrer dans leur équipe des personnes formées à l'issue de la formation.</p>	<p>La remarque a été bien prise en compte.</p>
<p>Comment cette COP prévoit-elle d'articuler les différents niveaux d'intervention : local (accompagnement des porteurs de projets...), régional (formation continue, logique de filière...) et national (problématiques assurantielles, applications de la sobriété...) ?</p>	<p>Un travail a été mené pour articuler les différents niveaux d'intervention de l'État et des collectivités. La COP régionale, déclinée au niveau départemental, vise à construire un cadre commun avec des objectifs territorialisés.</p>
<p>Comment ces défis s'articulent-ils avec les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ?</p>	<p>Les actions et objectifs doivent être formalisés dans les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE), qui représentent le cadre opérationnel actuellement prévu.</p>

Annexe 3 : échanges sur la démarche de la COP régionale et la suite des travaux

- Question ouverte 1 : quels sont les points forts de la COP actuelle ?
 - ➔ Les points forts majeurs identifiés sont :
 - Une représentation et une mobilisation large de l'ensemble des parties dans un but de travail collectif ;
 - Un travail de sélection qui relève de l'intelligence collective et amène une approche par consensus ;
 - Une prise de conscience des problématiques du territoire et la volonté de trouver des solutions adaptées ;
 - Un effort important mené sur la transversalité des défis et actions, tout au long de la filière.

- Question ouverte 2 : Quels autres défis ou actions seraient intéressants à traiter pour les prochaines COP annuelles ?
 - ➔ Les points majeurs identifiés sont :
 - La pérennisation, à long terme, des services d'accompagnement des différentes cibles (particuliers, collectivités et entreprise) ;
 - Mener un travail sur les questions de financement des travaux et de mécanismes d'accompagnement ;
 - La question assurantielle et l'anticipation des risques climatiques ;
 - Pour le secteur du bâtiment, la question de la rénovation thermique des copropriétés et la question du confort d'été dans les bâtiments.

- Question ouverte 3 : Avez-vous des idées pour aller plus loin ou faire mieux lors des prochaines COP ?
 - ➔ Les points majeurs identifiés sont :
 - L'ouverture des groupes de travail aux collectivités volontaires ;
 - Donner plus de temps pour mieux décliner les travaux à l'échelle départementale ;
 - Trouver un moyen de mobiliser sans trop solliciter les parties prenantes afin de permettre à plus d'acteurs de participer.